NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/19

Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr. : générale
27 mars 2010

Français
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure**
**Première session**
Stockholm, 7–11 juin 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure**

# Coûts et avantages potentiels de chaque disposition énumérée au paragraphe 27 de la décision 25/5 du Conseil d'administration

## Note du secrétariat

1. À sa première réunion tenue à Bangkok du 12 au 16 novembre 2007, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure a examiné un certain nombre d'objectifs stratégiques et d'options de mesures pour les réaliser, qui sont énumérés dans l'annexe I au rapport de cette réunion (UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.1/6). Au cours de cette même réunion, le groupe de travail a demandé au secrétariat d'entreprendre des travaux intersessions sur les coûts et avantages associés à chacun de ces objectifs aux fins d'information du groupe de travail à sa deuxième réunion, laquelle s'est tenue du 6 au 10 octobre 2008, à Nairobi. Suite à cette demande, le secrétariat a établi le projet de rapport figurant dans le document UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.2/5/Add.1 à partir d'une étude des émissions de mercure que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) était en train de mener.

2. À sa réunion tenue à Bangkok du 19 au 23 octobre 2009, le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé des travaux préparatoires du Comité de négociation intergouvernemental sur le mercure a convenu d'une liste d'informations que le secrétariat devrait fournir au Comité à sa première session pour faciliter ses travaux. Le secrétariat a été prié, entre autres, de mettre à jour le rapport figurant dans le document UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.2/5/Add.1.

3. Le secrétariat a donc établi une version révisée de ce rapport, qui examine les coûts et avantages potentiels de chacune des dispositions énumérées au paragraphe 27 de la décision 25/5 du Conseil d'administration du PNUE. Le rapport comporte un résumé analytique et un débat circonstancié. Pour en faciliter la consultation, le résumé analytique a été reproduit en annexe à la présente note. Le rapport intégral, qui comprend aussi bien le résumé analytique que le débat

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/1.

K1060712 070510

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

circonstancié, est présenté sous la forme d'un document d'information portant la cote UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/INF/8. Le résumé analytique et le rapport intégral sont diffusés tels que présentés et n'ont pas fait l'objet d'une édition en bonne et due forme.

# Annexe

## Rapport sur les coûts et avantages potentiels de chaque disposition énumérée au paragraphe 27 de la décision 25/5 du Conseil d'administration

### Résumé analytique

1. Le mercure est un important contaminant de l'environnement. Il s'agit d'un contaminant toxique et persistant, qui a une longue durée de vie dans l'atmosphère et qui peut être transporté à l'échelle mondiale. Une action internationale est requise pour réduire les risques pour la santé et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.

2. Le présent rapport contient une évaluation qualitative des coûts et avantages potentiels de chacune des dispositions retenues pour l'approche complète et appropriée sur le mercure mentionnée dans le paragraphe 27 de la décision 25/5 du Conseil d'administration. Initialement élaboré pour présenter les coûts et avantages de chacun des objectifs stratégiques identifiés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure à sa première réunion qui a eu lieu du 12 au 16 novembre 2007, il a été mis à jour pour tenir compte du rapport sur les émissions présenté au Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session tenue à Nairobi du 16 au 20 février 2009. Il a également été réorganisé afin de présenter les informations disponibles selon les différents volets de l'approche complète stipulés au paragraphe 27 de la décision 25/5 du Conseil d'administration. À l'intérieur de cette structure, on peut voir que des informations sont disponibles pour les mesures que l'on pourrait élaborer dans les domaines considérés.

3. Dans l'évaluation des coûts ont été pris en compte les coûts économiques de l'introduction des matériels ou solutions technologiques nécessaires et des autres actions que l'on pourrait mener pour assurer la réduction des émissions de mercure. Les coûts sont qualifiés de faibles, moyens et importants en fonction du coût maximal des mesures de réduction pour une stratégie donnée, qu'il s'agisse de solutions technologiques ou d'un autre genre.

4. La réduction des émissions de mercure a des avantages économiques, écologiques, sanitaires et sociaux. Pour le mercure ingéré, les avantages représentent, selon les estimations, 12 500 dollars par kg de mercure[1]. Pour le mercure inhalé, les avantages se situent entre 1,34 dollar et 1,22 dollar par kg de mercure.

5. Dans les analyses coûts-avantages, les avantages sont évalués sur la base de l'incidence de la réduction des rejets de mercure, puis sont reliés aux coûts. La qualification des avantages relatifs aux différentes activités est fondée sur la considération que ceux-ci sont importants s'ils dépassent les coûts par au moins un facteur de 2. Si les avantages sont identiques ou inférieurs aux coûts, on estime alors qu'ils sont faibles. Les avantages moyens se situent entre les deux.

6. Bien que toutes les dispositions sur lesquelles on se penchera durant les négociations aient été évaluées, on n'a pu le faire de manière plus ou moins détaillée que là où des informations étaient disponibles, ce qui était le cas pour la réduction des émissions imputables à la combustion de charbon.

7. L'évaluation des moyens de réduire les émissions anthropiques de mercure tient compte des mesures technologiques et non technologiques. Un certain nombre de mesures technologiques sont disponibles pour la réduction des émissions anthropiques de mercure dans lesquelles celui-ci est un sous-produit (par exemple, centrales électriques, fonderies, fours à ciment, autres installations industrielles) de l'élimination des déchets et d'autres utilisations. Ces mesures diffèrent du point de vue de leur efficacité, de leur coût, et des avantages environnementaux qu'elles procurent. Très souvent, les équipements utilisés pour réduire les émissions d'autres polluants produisent également une réduction sensible des émissions de mercure. Le meilleur exemple en est la réduction des émissions de mercure obtenue grâce à l'application de mesures de désulfuration.

8. L'analyse a, par ailleurs, tenu compte des mesures non technologiques et méthodes de traitement préalable efficaces qui sont également disponibles pour réduire les rejets de mercure issus des diverses utilisations de produits contenant cette substance. Parmi ces mesures figurent l'interdiction de l'utilisation ou le remplacement des produits contenant du mercure et le nettoyage des matières premières avant leur utilisation (par exemple, nettoyage du charbon). Elles comprennent aussi

[1] Un taux de conversion de 1 dollar = 0,64 euro est utilisé dans l'ensemble du rapport.

les instruments utilisés pour encourager la conservation de l'énergie, comme les écotaxes, l'information des consommateurs, la gestion de l'énergie et le renforcement de l'efficacité de la production d'énergie par la cogénération d'électricité et de chaleur dans des centrales au charbon.

9. Les coûts mentionnés dans le présent rapport se rapportent aux coûts économiques de la mise en place du matériel nécessaire ou des autres mesures requises pour réduire les émissions, y compris les dépenses d'équipement, de fonctionnement et d'entretien.

10. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un récapitulatif des coûts et avantages d'un certain nombre d'activités classées selon les dispositions mentionnées dans la décision du Conseil d'administration.

**Tableau 1 : Coûts et avantages de la réduction des émissions de mercure pour diverses options de réduction**

| Volets de l'approche complète et appropriée sur le mercure | Option de réduction | Coûts | Avantages |
|---|---|---|---|
| b) Réduire l'approvisionnement en mercure et développer les capacités de stockage écologiquement rationnel | Réduction de l'offre de mercure provenant de l'exploitation minière et de l'extraction | Faibles → Moyens | Importants |
| | Réduction de l'offre de mercure provenant des cellules au mercure des usines désaffectées et des stocks | Faibles → Moyens | Importants |
| c) Réduire la demande de mercure pour les produits comme pour les procédés | Réduction de la consommation de mercure dans la production du chlorure de vinyle monomère et du chlore-alkali | Faibles → Importants | Moyens → Importants |
| | Réduction de l'utilisation du mercure dans les produits | Faibles | Importants |
| | Réduction de l'utilisation de mercure en médecine dentaire | Faibles → Importants | Moyens |
| d) Réduire le commerce international du mercure | Réduction des émissions dues au commerce de mercure | Faibles | Importants |
| e) Réduire les émissions atmosphériques de mercure | Réduction des émissions dues à l'utilisation du charbon | Moyens → Importants | Importants |
| | Extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or | Faibles → Importants | Faibles → Importants |
| | Réduction des émissions produites par les procédés industriels | Moyens → Importants | Moyens → Importants |
| f) S'occuper des déchets contenant du mercure et remettre en état les sites contaminés | Réduction de la production de déchets | Faibles → Importants | Importants |
| | Promotion de la collecte et du traitement séparés des déchets contenant du mercure | Faibles → Moyens | Importants |
| | Réduction des émissions provenant de l'élimination des déchets | Moyens → Importants | Importants |
| | Prévention de la propagation de la contamination par le mercure | Importants | Moyens → Importants |
| | Contrôle et remise en état des sites contaminés | Faibles → Moyens | Importants |
| g) Améliorer l'état des connaissances par la sensibilisation et l'échange d'informations scientifiques | Accroissement des connaissances des États sur le mercure | Faibles → Importants | Importants |

| Volets de l'approche complète et appropriée sur le mercure | Option de réduction | Coûts | Avantages |
|---|---|---|---|
| | Accroissement des connaissances des utilisateurs et des consommateurs | Faibles | Importants |

11. Il ressort de ce tableau que les coûts et avantages varient considérablement d'un secteur à l'autre.

12. La conclusion finale des travaux faisant l'objet du rapport est que les investissements dans des mesures visant à réduire les émissions de mercure et l'exposition à cette substance peuvent procurer des avantages, principalement du point de vue de l'amélioration de la santé de la population et, de manière plus générale, du bien-être humain, en particulier en réduisant les potentiels effets néfastes de cette substance sur les capacités intellectuelles et physiques. Les mesures impliquant le recours à la technologie, comme la mise en place d'installations destinées à supprimer le mercure des gaz de combustion rejetés par les centrales électriques, les incinérateurs de déchets et les fonderies, sont assez coûteuses (coûts moyens à importants) par rapport à des mesures non technologiques, comme l'activité de prévention, le renforcement des capacités et la promotion de la séparation des déchets contenant du mercure (coûts faibles à moyens). Les deux catégories de mesures sont susceptibles d'apporter des avantages considérables et, sous réserve de la disponibilité de ressources, leur application parallèle serait souhaitable.